

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 16 octobre 2020

L'an deux mil vingt le seize octobre à dix-neuf heures , le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Steve RENAUD, Maire.

PRESENTS : MM ALVES DA SILVA Laëtitia, BAUDRAS Fabrice, BERNIER Jean-Louis, DUPIN François, LAURENT Denis, NOLD Michel, PÉPIN Eric, POINSON Pascale, POINSOT-SÉMALI Marion, RENAUD Séverine, RENAUD Steve, ROBIN Nathalie.

EXCUSES : MM. Marc CHAITEMPS, Damien FORGEAIS, Cathy STEPHAN

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Eric PEPIN

Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.

-

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU

Le 1^{er} janvier 2021, la compétence Plan Local d'urbanisme sera transférée automatiquement à la COVATI (loi ALUR du 2 mars 2014).

Les communes peuvent s'opposer à ce transfert dans les trois mois qui précèdent sa mise en œuvre. Pour que ce refus soit valable, il faut une minorité de blocage des communes (25 % des communes de la COVATI représentant au moins 20 % de la population de la communauté de communes).

Le précédent conseil s'était prononcé contre ce transfert, ce qui était une bonne décision car l'intercommunalité n'est pas l'échelon adapté pour l'exercice de cette compétence. A l'unanimité, cette décision est renouvelée.

VOISINS VIGILANTS – CONVENTION

Voisins vigilants et solidaires est un dispositif d'entraide qui permet de faire baisser les risques de cambriolage. Ce dispositif s'appuie sur une plateforme sur laquelle des événements ou comportements individuels sont signalés en temps réel soit par la commune, soit par les habitants. Par ailleurs, parmi les voisins vigilants sont désignés des référents qui seront les contacts privilégiés avec la gendarmerie.

Le coût de l'opération se répartit comme suit :

- Environ 500€ pour l'acquisition de la signalétique
- 800€ par an pour le fonctionnement (formation à l'utilisation de la plateforme, publicité, aide au déploiement etc)

Le Conseil municipal (14 pour, Michel NOLD est contre), autorise le maire à signer la convention. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'ESPACE CINERAIRE

Le règlement de l'espace cinéraire (columbarium et jardin du souvenir) ne permet pas

de fixer de photos sur les cases. Or, on peut voir que sur certaines cases, des photos ont été posées. Non seulement, ça ne pose pas de problème du point de vue esthétique, mais en plus, quand on nous en fait la demande, il est compliqué de refuser en invoquant le règlement. Il est donc proposé de modifier le règlement pour autoriser les photos.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la modification du règlement.

- **TRAVAUX RUE CHARLES BOMBONNEL**

Les travaux de la rue Bombonnel ont eu lieu jeudi. Les travaux se sont bien passés et le travail est très satisfaisant. Pour rappel, il s'agit d'un bicouche qui n'est que temporaire.

- **TRAVAUX RUE CESAIRE HUOT ET CUL DE SAC HUOT**

Trois devis ont été sollicités. Il est décidé de retenir le devis le moins cher à savoir : 10 482,36€ pour l'extension de la rue Césaire Huot (raccordement à la rue des Charrières) et 7 227€ pour le cul de sac Huot. Des subventions seront demandées.

- **RECENSEMENT 2021 – CREATION DE POSTES**

Le recensement aura lieu au début de l'année 2021. Il est décidé de créer deux postes d'agents recenseurs. Il y a eu trois candidatures, puis un désistement. Monsieur GRIFFON et Madame TANIÈRE occuperont ces postes. Merci de leur réserver un bon accueil.

- **DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		10226 (10) : Taxe d'aménagement	10 000,00
			10 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6413 (012) : Personnel non titulaire	8 200,00	70311 (70) : Concession dans les cimetières	800,00
673 (67) : Titres annulés (sur exercices an	300,00	70878 (70) : par d'autres redevables	4 800,00
		7381 (73) : Taxe addit.aux droits de mut.ou	29 000,00
		7488 (74) : Autres attributions et participat	219,00
		7788 (77) : Produits exceptionnels divers	2 151,00
	8 500,00		36 970,00
Total Dépenses	8 500,00	Total Recettes	46 970,00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELEGATION – LOUAGE DES CHOSES ET RESTITUTION DES CAUTIONS

A l'unanimité, et ce afin de ne pas avoir à réunir le Conseil à chaque fois qu'un appartement ou une salle est loué, il est décidé de déléguer au maire la compétence louage des choses

et restitution des cautions.

ASSOCIATION UNC TILLE VINGEANNE – DEMANDE DE SUBVENTION

L'Union Nationale des Combattants sollicite une subvention pour perpétuer le fleurissement du monument aux morts lors des cérémonies commémoratives et pour faire restaurer un drapeau. L'an dernier, le Conseil lui a accordé une subvention de 100€. Il est décidé (14 pour, Michel Nold est contre) de lui attribuer le même montant.

AFFAIRES DIVERSES

- Lecture est faite d'un courrier que Mme BOUSQUEL adresse à l'ensemble du Conseil. Une nouvelle partie du mur du Meix Geltin s'est effondrée. Il est expliqué que ce problème dure depuis plus de 20 ans. Le maire et les adjoints ont rencontré Madame BOUSQUEL. L'engagement a été pris de refaire ce mur avec des bénévoles car recourir à une entreprise coûterait bien trop cher. Il est également nécessaire de trouver des pierres.
- Le maire et le deuxième adjoint ont rencontré le Président de l'association Le Chat libre Issois pour étudier la piste de la stérilisation des chats errants pour faire cesser la prolifération. L'association propose, moyennant finances, d'attraper ces chats, de les faire stériliser et identifier (au nom de l'association), puis de les ramener au même endroit. Il est précisé que relâcher les chats au même endroit est indispensable à l'efficacité de l'opération. En effet, les chats sont des animaux territoriaux : la présence de chats stérilisés empêchera le retour de chats errants non stérilisés qui génèrent la prolifération. Le prix est d'environ 66€ pour les femelles et 58€ pour les mâles. L'opération devra être menée sur deux ou trois ans pour produire des effets durables. Pour financer cette action, il est peut-être possible d'obtenir des subventions (voir avec 30 millions d'amis)
- Stationnement : il y a de nombreux problèmes de stationnement notamment dans les quartiers suivants : passage au pied de l'Eglise constamment occupé, présence de voitures sur les trottoirs rue Jean-Philippe Rameau, voitures stationnées en dehors des marquages au sol et réduisant la visibilité rue Montmeroux...) Après une longue période de pédagogie, l'ASVP procède dorénavant à des verbalisations. Il est rappelé que stationner sur un trottoir constitue, au même titre que stationner sur une place handicapée, un stationnement très gênant au sens du Code de la route et est de ce fait sanctionné par une amende de 135€. En ce qui concerne les problèmes de la rue Montmeroux, il sera envisagé de poser des plots sur les zébras.
- Massif de l'Eglise : ce massif va être entièrement repensé notamment avec l'aide d'une experte paysagiste du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Il s'agit d'un lieu stratégique qui doit être mis en valeur, notamment dans le but d'obtenir le label village fleuri. Alors qu'il intervenait pour enlever les plantes, un de nos agents municipaux a été pris à partie de manière peu courtoise. Il est rappelé que les agents exécutent des ordres. Ils n'ont donc pas à être tenus responsables des décisions prises. Les reproches et contestations doivent être portés devant le maire. Il existe d'ailleurs une permanence hebdomadaire (le lundi, de 18 à 19h), où les habitants peuvent s'entretenir avec le maire et les adjoints. Des rendez-vous peuvent également être sollicités auprès du secrétariat.
- Micro-crèche : se pose un problème de fenêtres qui se fêlent. Des démarches ont été entamées afin de faire intervenir l'assurance de l'artisan. Mais la situation devient urgente car un morceau de verre a été retrouvé dans le dortoir. Notre architecte a donc été recontacté pour que l'entreprise intervienne de toute urgence, ce qu'elle a fait. Pour l'instant, seuls des panneaux de protection ont été posés : on ne peut pas intervenir sur les fenêtres tant que les

experts ne se sont pas prononcés sur l'origine du dommage.

- Site web : la parole est donnée à Monsieur Denis LAURENT qui est chargé de la refonte du site. Il explique qu'avant de s'interroger sur les questions techniques, il faut au préalable déterminer quel contenu le site est voué à accueillir. Un cahier des charges doit donc être élaboré. Une réunion de travail aura lieu le mardi 20 octobre à 19h.
- Archives : un contrôle a eu lieu le 25 septembre par les services de la préfecture. Le travail effectué par Madame GHILARDI a reçu de nombreux compliments.
- Madame Laetitia ALVES DA SILVA sollicite la parole pour faire part au conseil d'un problème rencontré avec le chauffeur de bus. La région en sera informée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Steve RENAUD



Le registre des délibérations peut être consulté librement à la mairie.